

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA VILLE DES AUMONES.
Tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon.

XXIII. — ŒUVRES DE ZÈLE.

Nous voudrions donner une idée du zèle actif employé par une nombreuse société d'hommes et de femmes, de jeunes gens et jeunes personnes pour l'instruction religieuse de la classe pauvre et ordinairement ignorante de notre grand cité. Elle embrasse, dans ses vastes réseaux, toute la population ouvrière. C'est un fleuve majestueux qui coule secrètement et verse ses eaux limpides par mille et mille canaux dans des champs stériles, pour les féconder et leur faire porter des fruits de vérité et de vertu. Secours puissant fourni par la charité la plus désintéressée et la plus pure au ministère pastoral qui ne peut suffire à tous les besoins, satisfaire toutes les exigences des misères spirituelles d'une population immense, que des préjugés malheureusement enracinés, que des passions ardentes, vivaces, s'efforcent de soustraire à la pieuse influence du pasteur. De pieux laïcs de l'un et de l'autre sexe deviennent donc de nouveaux apôtres; leurs charitables largesses leur ouvrent la porte des cœurs, leur religieuse industrie gagne la confiance, inspire l'affection, excite la reconnaissance, et bientôt la grâce de Dieu triomphe dans des esprits plutôt égarés que pervers, plus ignorants que corrompus.

Les ateliers, les prisons, les hôpitaux sont les théâtres ordinaires des exploits religieux de ces apôtres infatigables. Leurs armes, pour conquérir à Jésus-Christ ces cœurs adonnés à tant de passions diverses sont la douceur dans le langage, de pieuses exhortations, une tendre compassion pour leurs souffrances, des instructions religieuses sagement ménagées, de petits présents d'objets de piété qui éveillent la foi et inspirent des sentiments chrétiens, le désir enfin sincère et manifeste de leur être utile, et d'alléger leurs misères.

Le soir, quand l'homme du monde court aux spectacles, aux fêtes et aux plaisirs l'homme de la charité quitte ses affaires et son négoce, abandonne momentanément sa famille. Où dirige-t-il ses pas? Ah! voyez-le s'acheminer doucement dans ce triste galetas, où il apporte l'instruction et l'espérance. Se faisant petit avec les petits, il explique avec bonté les simples leçons du catéchisme, et apprend à de pauvres ignorans qu'il est une Providence qui ne laisse pas périr de faim les petits des oiseaux, et qui récompensera dans une vie meilleure la patience et la résignation. Par la douceur de son langage, il persuade la vertu à ceux qui vivent dans le crime, il prépare de saintes alliances qui succèdent à de criminelles unions, il donne des pères à des enfans, et dispose le cœur maternel à les élever avec une pieuse tendresse. D'autrefois, il pénétre dans les cachots, il s'assied sur la paille avec le criminel qui n'attend plus que le bourreau; il passe de longues heures à exciter de salutaires remords dans ces cœurs endurcis, il parle d'espérance à ceux que le monde ne veut plus, et dispose doucement ces âmes flétries à recevoir avec repentir les secours puissants de la Religion.

Une jeune malheureuse, convaincue d'avoir donné la mort à sa maîtresse, était condamnée au dernier supplice. Livrée au désespoir dans le noir cachot où elle était enfermée après son jugement, elle attendait, dans les transees les plus cruelles, le moment terrible de son exécution. Tout-à-coup une jeune personne, aussi recommandable par sa position sociale que par sa douceur, pénètre dans son cachot, lui parle avec bonté et de Dieu et d'une autre vie, fait luire à ses yeux l'espérance d'un bonheur sans limite et sans fin, compatit à ses souffrances, et vient enfin à bout d'exciter les remords et les larmes du repentir. Les visites de cet ange consolateur se multiplient avec les jours, et en peu de temps la paix et le calme reviennent dans ce cœur criminel. Hélas! la jeune condamnée, enfant de la passion et du vice, n'avait pas connu ses malheureux parens. Délai-sée en apparaissant à la vie, elle n'en avait goûté que l'amertume et les douleurs; privée du bienfait d'une sage éducation, son existence errante et vagabonde allait se terminer sur l'échafaud. Mais la Providence lui avait ménagé la plus douce consolation dans sa détresse. Touché de ses larmes et de son repentir, son ange tutélaire, sous la forme de la charitable et jeune visiteuse, lui apprend les premiers principes de la doctrine chrétienne; l'aumônier de la prison vient entendre les secrets mystères de son cœur, achève de la consoler en la reconciliant avec son Dieu, elle est baptisée dans la sombre chapelle de ce lieu de douleur; pour la première fois elle participe aux divins mystères. Depuis cet heureux moment, la jeune condamnée n'attend plus la mort

que pour jouir des douceurs de l'autre vie; elle la regarde sans crainte, elle s'y soumet avec une pieuse résignation; son visage a pris la sérénité et le calme de la vertu; les jours sont trop longs pour son âme qui s'élève à chaque instant vers son Dieu. Mais bientôt on lui apprend, que par une grâce spéciale de la faveur royale, elle est condamnée à vivre; alors elle verse des larmes abondantes, son ange est obligé de la soutenir et de la consoler, et enfin elle part pour une maison de détention, où depuis dix ans elle donne les plus beaux exemples de piété et de résignation, persévérant dans la pratique des tous les devoirs du Christianisme. Que de traits semblables nous pourrions citer, bien capables de nous donner une haute idée de l'influence salutaire du zèle des charitables personnes qui se livrent avec un courage héroïque au soulagement des malheureux.

L'ignorance de la Religion est une des causes les plus actives de l'immoralité publique; la plupart des hommes croient être suffisamment instruits quand, après avoir appris les élémens du simple catéchisme, dans leur enfance, ils ont satisfait au devoir important de la première communion; dès lors, ils ne s'en occupent plus, et croiraient se rapetisser même en suivant les instructions de la paroisse, et bientôt, pour n'avoir pas entretenu dans leur esprit ces premiers élémens du christianisme par une attention continue, ils parviennent facilement à les oublier tout-à-tout. Ensuite le respect humain se présente avec ses faiblesses et ses lâchetés honteuses, il arrête et comprime même les élans spontanés de la conscience; devant lui, la meilleure volonté faiblit, et le désir que l'on aurait de s'instruire est sacrifié à la peine que l'on éprouverait de se montrer chrétien.

Parmi les jeunes personnes du peuple surtout, ce sont d'autres motifs qui engendrent l'ignorance. Les travaux nécessaires de la domesticité qui occupent le dimanche comme les autres jours de la semaine, des maîtres souvent peu chrétiens, ou loin de l'être, qui ne s'inquiètent nullement de laisser à leurs serviteurs un temps suffisant pour nourrir leur cœur et ne leur accordent du repos le dimanche que pour satisfaire leurs plaisirs, et non pour soigner leurs âmes; toutes ces considérations diverses ont stimulé le zèle charitable de quelques chrétiens dévoués et dignes de ce nom. A l'heure où les officiers de paroisses sont terminés, les jours de dimanche, des salles de catéchisme sont ouvertes dans plusieurs quartiers de la ville, les unes pour les hommes les autres pour les jeunes filles. Des messieurs et des dames dirigent les unes et les autres, répandant la vérité et la vie dans une multitude affamée qui se presse autour d'eux. Plusieurs de ces catéchismes sont fréquentés par plus de deux cents personnes; il en est un spécialement, qui réunit plus de trois cents jeunes personnes, ouvrières ou domestiques, tous les dimanches. Après l'instruction, on leur donne des leçons de lecture et d'écriture. De temps en temps les dames charitables, qui remplissent avec un si beau dévouement les utiles fonctions d'institutrices, encouragent l'assiduité et l'application de leurs élèves par de petits présents. Les bons conseils ne leur sont jamais refusés. Sont-elles malades? on les visite. Sont-elles sans ouvrage? on cherche à leur en procurer. Ne se rendent-elles pas à la réunion dominicale? on s'informe des causes de cette absence, et si elles sont criminelles, après quelques avis sagement distribués et reçus sans amendement, on est exclu de la réunion, mais on n'est pas privé de soins et de vigilances, car la charité est persévérante et ne se lasse jamais. Ce n'est pas seulement à celles dont la conduite est régulière que les dames charitables consacrent leur zèle, mais encore à ces âmes faibles et légères, dont la vie est une suite continue de chutes et rechutes, et qui ont d'autant plus besoin d'appui qu'elles sont faibles et plus exposées.

Combien de jeunes filles redoublées de leur innocence à ces Dames respectables, qui, sans autre intérêt que celui de gagner une âme à Jésus-Christ, veillent sur elles comme de tendres mères, et vont, pour ainsi dire, les attendre à la porte de notre ville, lorsqu'elles y arrivent pour y chercher fortune, afin de les soustraire au libertinage qui les attend. Eloignées de leur famille à quel danger ne seraient-elles pas exposées, si elles ne trouvaient pas dans le zèle épressé qui les reçoit, qui les accompagne, qui ne les perd pas un instant de vue, des mères tendres, des sœurs pieuses, de généreuses bienfaitrices. Signaler une jeune fille à préserver de la contagion du vice, c'est rendre un service à ces femmes admirables; c'est leur indiquer une jouissance à laquelle elles se livrent avec la prudence de la colombe, et le courage que donne la charité. Rien n'est négligé pour arriver au but: courses longues et multipliées, sacrifices de temps et d'argent, prières, supplications, tout est employé, et souvent, hélas! le zèle n'est pas récompensé par le succès.

Le zèle des chrétiens Lyonnais s'exerce aussi avec une tendresse toute paternelle sur les jeunes enfants de la Savoie. Chaque année, sur la fin de l'automne, ces jeunes enfants quittent en grand nombre leurs montagnes, fuyant les neiges qui couvrent leurs pauvres chalets, et s'acheminent vers la grande ville pour y exercer leur modeste industrie. Hélas ! ils viennent au prix de leur sueur subvenir à nos besoins, et sans la charité chrétienne, ils ne recueilleraient souvent pour prix de leurs peines de tous les jours qu'une affreuse corruption dont ils iraient ensuite infecter les mœurs simples et patriarcales de leurs villages. En effet, au milieu des grandes cités, ordinairement antres de la corruption, de l'impiété, la demeure de ces pauvres étrangers est sur la place publique. C'est-là qu'ils sont témoins de tous les scandales que multiplient l'effronterie du vice et la licence de toutes les passions. Voilà les seules écoles qu'ils fréquentent. Tout ce qu'il y a de plus grossier dans la population, de plus vil, de plus rebuté dans l'espèce humaine, voilà leurs maîtres et leur société. Leurs travaux mêmes ne les sauvent point du désœuvrement, et la rigueur des temps les condamne souvent à une dangereuse oisiveté. Un artisan de crime cherche-t-il des disciples dont il puisse corrompre la jeunesse, c'est parmi ces enfants abandonnés qu'il va choisir ses victimes ? Faut-il préparer un forfait ou en faire disparaître les traces ? Le malfaiteur s'adresse à ces malheureux, dont il est si facile de tromper la simplicité. Or, à cette tribu toujours errante, qui ne se distingue que par son obscurité, son indigence, son genre de vie, la Religion a préparé dans nos murs un secours puissant pour la retenir dans la route de la vertu, pour maintenir dans son cœur les principes du christianisme dont son enfance fut heureusement imbuë.

En arrivant à la ville, un toit hospitalier leur est préparé par le ministre de la Religion, qui les considère comme ses enfants ; ils vivent ensemble autant qu'il est possible, pour ne pas être exposés à la contagion des mauvais exemples. Le dimanche on les réunit pour les instruire, pour leur rappeler les tendres exhortations de leurs parents. Accueillis sur la recommandation des pasteurs de leurs villages, ces pauvres enfants s'efforcent par leur conduite de mériter à leur départ un bon témoignage de ceux qui se sont charitablement chargés de les aider de leurs conseils, et munis de ce certificat d'honneur, ils rentrent avec joie dans leur chaumière et ne font point rougir le front de leur vieux père. N'ont-ils point fait leur première communion ? on les prépare à cette auguste action de la vie du chrétien ; des habits de fête leur sont donnés pour signaler ce grand jour, comme un témoignage de leur conduite honorable. C'est ainsi que la charité chrétienne accueille dans notre ville ces jeunes étrangers, et qu'elle s'efforce de les garantir de la corruption générale, en payant leurs services non seulement par un gain légitime, mais encore par une hospitalité toute chrétienne.

XXIV. — PROVIDENCES DIVERSES.

Il y a peu de villes où les asiles charitables pour recueillir les petits enfants soient aussi multipliés que dans notre ville de Lyon. Mais il faut aussi le dire, il y a peu de villes où les besoins soient si grands et si pressants. Notre nombreuse population ouvrière, le gain si réduit de son travail de tous les jours, les scandales publics dans nos ateliers, touchent chaque jour les cœurs des personnes religieuses, émeuvent leur compassion, et les poussent à fonder ces établissements charitables, autant pour soulager les familles nombreuses, que pour arracher à une précoce corruption de pauvres enfants qui n'ont besoin que de bons exemples pour pratiquer la vertu et devenir ensuite utiles à la société. Un autre motif encore qui multiplie si heureusement ces maisons charitables, c'est la facilité d'occuper ces jeunes bras à la préparation ou à la confection de nos soirées, qui se répandent ensuite dans toute la France et dans l'étranger. D'ailleurs, les fabricans de ces légers tissus, qui rendent notre ville industrielle si recommandable et si célèbre, sont tellement convaincus de la probité sévère des asiles de charité, qu'ils aiment à leur procurer du travail et les préfèrent aux autres ateliers. En sorte que la charité et l'industrie se donnent, pour ainsi dire, la main ; se soutiennent mutuellement, et concourent, par un heureux accord, au bien général de la communauté. Nos négocians, par charité, fournissent du travail aux asiles de l'enfance, qui par reconnaissance, s'appliquent à procurer un intérêt plus considérable et toujours légitime à leurs généreux bienfaiteurs, en surveillant davantage les travaux industriels qui leur sont confiés. Aussi, dans nos crises commerciales, lorsque la plupart de nos ouvriers sont ivrés à une inaction forcée, pre-que toujours les ateliers de travail, dans les Providences, sont occupés. Nos ouvriers ne s'en plaignent point ; ce sont leurs enfants qui travaillent sous les ailes protectrices de la Religion.

Le but de ces charitables Providences est donc d'élever religieusement de pauvres enfants qui, pour la plupart, seraient abandonnés à l'incurie et à l'indifférence de leurs parents ; de les préparer à se rendre utiles à la société par la pratique exacte de toutes les vertus sociales et religieuses ; de les garantir enfin dans l'âge le plus tendre des exemples séducteurs qui jettent les germes de l'immoralité dans les cœurs, et qui, plus tard, ne donnent que des fruits de corruption et de mort.

C'est pour cela que fut fondé, en 1818, le pieux secours, d'abord en faveur des jeunes détenus qui voulaient revenir à la vertu, puis qui devint plus tard un asile pour les jeunes enfants qui désirent se maintenir dans les bons principes, en apprenant, sous des maîtres religieux institués à cet effet par l'abbé Coindre, missionnaire de notre ville, un état convenable à leur goût, à leur vocation. Cet établissement se trouve dans le quartier des Chartreux, au lieu dit de la Butte.

Nous remarquerons ici, en passant, que le nombre des institutions charitables, en faveur des jeunes garçons, est loin d'égaliser en nombre celles établies pour les jeunes filles. Quelle est la cause véritable de cette visible disproportion ? Le besoin de ces utiles maisons se fait-il moins sentir pour les garçons que pour les filles ? Certes, nous sommes loin de le croire, et nous pensons, au contraire, qu'on ne saurait trop les multiplier ; et que ces jeunes enfants, en passant de l'école de nos excellents frères de la Doctrine chrétienne dans des maisons religieusement dirigées par d'autres hommes fermes et bons tout à la fois, donneraient bientôt à la société des bras utiles, des cœurs bien cultivés, et que le nombre des jeunes garçons qui affligent la société par de précoces délits, serait bientôt diminué. La charité publique en faveur des jeunes garçons est-elle moins grande qu'en faveur des jeunes filles ? nous ne le pensons pas encore. Et souvent nous avons entendu les personnes les plus religieuses, et par conséquent les plus charitables, s'applaudir sur le sort de ces pauvres enfants abandonnés ou négligés par leurs parents coupables. Mais ce qui a manqué jusqu'à ce jour pour former ces précieux établissements, ce sont des instruments capables de les diriger, de les surveiller, de les maintenir dans une direction. Ce sont les congrégations religieuses de femmes qui donnent de la vie, qui fécondent, qui entretiennent les Providences charitables, créées pour l'éducation des filles pauvres ; ce seront les congrégations religieuses d'hommes qui seules pourront se dévouer avec l'héroïsme convenable à diriger les Providences charitables pour les garçons pauvres. Plusieurs fois on a tenté dans notre ville de confier le soin de ces utiles maisons, dont on faisait l'essai, à des laïcs religieux, il est vrai, mais toutes les tentatives ont été jusqu'ici infructueuses. La piété toute seule ne suffit pas pour une œuvre si belle et si difficile, tout à la fois ; il faut le dévouement absolu, le renoncement à soi-même, l'abnégation de ses idées propres, la soumission invariable à une règle fixe, et tout cela ne se trouve que dans la perfection religieuse, dans ces saintes congrégations que l'Eglise encourage de ses faveurs et de son assentiment, et que le catholicisme seul peut produire.

Au reste, nous avons tout lieu de croire que cette vérité, bien comprise, sera bientôt mise en pratique. Déjà la congrégation des Maristes, fondée dans notre ville à laquelle le Souverain-Pontife a confié le soin de quelques missions étrangères, s'efforce de former des Frères religieux auxquels on pourra confier aussi, avec espérance de succès, la direction des Providences des jeunes garçons : l'institution Denuzière leur est déjà confiée, et ses sages administrateurs s'applaudissent chaque jour du choix qu'ils ont fait de ces bons Frères, de leur pitié, de leur zèle, et des succès qu'ils obtiennent sur le caractère des enfants dont ils sont heureusement chargés. Dans ce moment même, une nouvelle Providence pour les petits garçons de la paroisse Saint-Nizier, vient d'être fondée par le respectable curé de cette paroisse, elle est aussi confiée aux frères de la congrégation des Maristes et placée sur le chemin de Fourvières, à côté de l'hospice des Prêtres Infirmes.

En 1816, l'abbé Coindre aîné avait déjà fondé aux Chartreux un établissement en faveur des petites filles de la paroisse de Saint-Bruno. Il fut aidé par une douzaine de dames charitables et la maison, mise entre les mains des sœurs de Saint-Joseph, a tellement prospéré que maintenant elle peut contenir une centaine de personnes, et est habitée par quatorze religieuses et soixante jeunes filles qui, sous leur direction, apprennent, avec la Religion, la couture, le tissage de la soie, la lecture, l'écriture et le calcul.

On trouve aussi aux Chartreux la Providence de Saint-Louis-de-Gonzague, instituée par une pieuse veuve, il y a à peu près vingt ans. Cette pieuse femme la dirigea elle-même pendant plusieurs années, aidée de quelques autres personnes charitables. Elle est maintenant sous la direction des sœurs de Saint-Joseph, et compte le même nombre d'enfants et de religieuses que la précédente, même travail et mêmes soins.

Mais une de ces Providences, la plus florissante peut-être, est celle dite des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, établie aussi par les soins de l'abbé Coindre aîné, sur le plateau de Fourvières : quatre-vingt jeunes personnes y sont entretenues, élevées depuis l'âge de sept ans jusqu'à vingt-un ans. A leur sortie, on leur donne une petite somme d'argent et un trousseau complet, en sorte qu'elles peuvent facilement se placer dans de bonnes maisons et même s'établir d'une manière convenable à leur état.

Au haut du Chemin-Neuf est encore la Providence de Mlle. Desmarests, charitable personne qui, depuis plus de vingt ans, consacre son temps et sa fortune à donner des soins à un certain nombre de jeunes filles pauvres des paroisses de Saint-Just et Saint-Jean. Quelques demoiselles pieuses de ces deux paroisses encouragent et soutiennent de leurs aumônes ce modeste établissement.

Si nous sortons du quartier des Chartreux pour entrer dans la ville de la Croix-Rousse, nous trouverons encore là plusieurs Providences pour les jeunes filles, d'abord dans la maison Chaumette, ensuite dans celle dite du Passage ; la première contient quarante-cinq enfants, la seconde soixante, toutes deux encore dirigées par les pieuses sœurs de St-Joseph, que l'on retrouve partout où il y a quelque bien à faire. C'est encore à la Croix-Rousse que le pieux abbé Collet a rassemblé une cinquantaine de petits garçons, et là, depuis plus de quinze ans, il s'occupe, avec une peine infinie, dont il ne se plaint jamais, à infiltrer dans ces jeunes cœurs l'amour de la Religion et celui du travail. Son établissement se soutient vraiment par la Providence. Modeste autant qu'on peut l'être, l'abbé Collet vit payé avec ses enfants pauvres ; si le pain lui manque, ce qui arrive quelquefois, il connaît les trésors de la charité, il frappe à la porte du riche bienfaisant, il n'en sort ja-

mais riche, mais elle sera nombreuse; c'est toute son ambition.

Voilà la charité Lyonnaise, la voilà dans toute sa simplicité; mais aussi dans toute sa gloire. Peut-être n'avons-nous pas tout dit, peut-être n'avons-nous pas signalé à la reconnaissance du pauvre tous les utiles établissements qui doivent le soulager. Encore s'il nous était donné de soulever le voile qui cache une multitude d'ouvrages qui sont toujours en voie d'un saint mystère. Mais nous avons dû respecter la modestie chrétienne d'une multitude de personnes qui se vouent chaque jour aux œuvres de miséricorde; nous n'avons pu parler de ces anges de la terre qui, du matin au soir, n'ont d'autre occupation que celle de courir à la recherche des souffreteux; qui emploient une partie de leur fortune au soulagement de ceux qui pleurent; qui passent la plus belle partie de leur vie dans la société des pauvres; dont les plus douces jouissances sont de visiter les malades, de consoler les malheureux, d'essuyer les larmes de ceux qui pleurent. Ah! que n'aurions-nous pas à dire s'il nous était donné de révéler seulement les prodiges de charité que nous avons eus sous les yeux! Mais le silence nous est imposé par notre admiration; nous savons que la plus grande peine que nous pourrions faire à ces héros de la charité serait de manifester leurs noms. Nous croyons cependant en avoir assez dit pour répondre noblement au titre de cet opuscule: *La Ville des Lumères*.

Nous donnons aujourd'hui le précis des débats que nous avons promis dans notre dernière feuille tirés du *Willmer & Smith's European Times* dont nous empruntons la traduction au *Canadien*. Mais comme plusieurs personnes nous ont témoigné le désir d'avoir ces débats en entier, nous les donnerons à mesure que l'espace nous le permettra. Nous le ferons d'autant plus volontier que par à chacun pourra juger par lui-même sous quel point de vue nos affaires coloniales ont été envisagées en Angleterre.

Le débat sur le Canada.

Il ne s'est rien passé dans le parlement britannique, depuis le départ du dernier paquebot, qui puisse être du moindre intérêt pour le monde transatlantique, à l'exception du débat sur le Canada. M. Ræbuck appela, jeudi soir, l'attention de la chambre des communes sur l'état de cette importante colonie. En le faisant, il passa en revue le gouvernement de feu lord Sydenham, dont il censura amèrement la politique. Il fit ensuite l'éloge du gouvernement de sir Charles Bagot, qui se tira de ses difficultés par la sage concession du "gouvernement responsable"; et puis il traita, en détail, de la position des partis dans la colonie au moment actuel, attribuant les aigreurs et les dissensions à la fatale politique suivie par sir Charles Metcalfe en renvoyant son conseil exécutif, et en ouvrant toutes les plaies que la politique large et conciliatrice de son prédécesseur avait cicatrisées. M. Ræbuck ne fait rien à demi. Il apporte à chaque question une bonno volonté, copieusement imprégnée d'une malignité de guépe, dont l'aiguillon non seulement perce la chair, mais y laisse la gangrène.

Ce débat, en un mot, a été une récapitulation de l'histoire du Canada depuis la mission de lord Durham, et du nouvel état de société né des changements qui ont été la suite de cette mission, rangés en bataille d'après les principes les plus approuvés de la stratégie politique. M. Ræbuck a été, il va sans dire, l'avocat du parti français extrême; mais il est resté seul dans sa gloire. M. Hume, l'ami peu chaleureux des Canadiens français, n'a pas voulu le suivre et a recommandé aux deux partis la "conciliation."

À la vérité, tous les orateurs qui ont pris la parole après M. Ræbuck ont réclamé le "gouvernement responsable," non toutefois dans le sens voulu par le savant député de Bath, qui lierait la langue du gouverneur-général et ferait de lui un zéro comme représentant de la couronne, mais en investissant de la responsabilité les chefs de départements jouissant de la confiance de l'exécutif et d'une majorité de l'assemblée législative. Incidemment, la différence marquée entre une colonie et sa métropole, dans leurs relations sociales et politiques, a été discutée, comme touchant à la question du "gouvernement responsable."

Les ministres qui ont parlé, lord Stanley et sir Robert Peel, ont énoncé des sentiments très-libéraux; le premier répudiant toute alliance, toute sympathie avec le parti orangiste de la colonie; et le dernier déclarant que si le Canada ne pouvait être retenu par l'affection de ses habitants pour la couronne, il serait plus qu'inutile de vouloir le retenir par la force.

Les discours de M. Charles Buller et de lord John Russell ont été conçus dans le même esprit, l'un et l'autre soutenant la politique du gouvernement. On peut regarder les termes énergiques dans lesquels M. Buller a blâmé la conduite des ultra-libéraux comme l'expression des sentiments du parti libéral en Angleterre.

Le débat ne pourra manquer de produire du bien. Tous les orateurs à l'exception de celui qui provoqua la discussion, se sont exprimés chaleureusement en faveur de sir Charles Metcalfe; et il est clair que si le mécontentement de la colonie le force de s'en revenir, on ne trouvera personne d'aussi généralement acceptable pour le remplacer.

La déclaration de lord Stanley, que la couronne n'a point exercé de patronage et est déterminée de n'en point exercer en Canada, fait honneur à son impartialité. Comme jetant de l'huile sur les eaux agitées, la motion de M. Ræbuck, qui n'avait aucun but défini en provoquant la discussion, ne sera pas sans effet; quels que soient les sentiments et les vœux de ce monsieur."

C'est à tort que l'*European Times* parle ici des "Canadiens français," de "parti français extrême;" il n'en est pas question dans les débats tels qu'ils les reproduit.

On lit dans le *Courrier de l'Europe*, journal de Londres, du 1er juin:

"Le parlement a repris ses séances avant-hier. Il s'était ajourné pour les courtes vacances de la Pentecôte, du 24 au 30 mai.

"La seule question importante qui s'y soit agitée concerne les affaires du Canada. Lord Stanley ayant proposé qu'il fût procédé à la discussion du budget de l'année 1844-5, M. Ræbuck a saisi cette occasion pour appeler l'attention de la chambre sur l'état de cette colonie. Il y a quelques mois, on se le rappelle, le conseil exécutif canadien croyant avoir à se plaindre du gouverneur-général sir C. Metcalfe, lui refusa son concours et donna sa démission. Il n'a pas été remplacé. Les principaux griefs des membres de ce cabinet, étaient que le gouverneur-général ne les consultait pas pour toutes les nominations aux emplois, et qu'il avait mis son veto sur une loi ayant pour but de détruire les sociétés secrètes (*Secret Societies bill*). C'était surtout les clubs orangistes que cette loi voulait atteindre. Elle portait qu'un orangiste ne pouvait remplir aucune fonction civile, ni être juré, ni servir dans la milice. Elle portait en outre que tout individu occupant un emploi public, devait déclarer qu'il n'était pas orangiste. Les peines les plus sévères étaient formulées contre celui qui ne serait pas une telle déclaration. De grosses amendes et le retrait de sa licence punissaient tout débitant de boissons qui souffrirait qu'il se tint chez lui des conciliabules orangistes. Au Canada, comme en Irlande, les clubs ou loges orangistes ont été la source de bien des calamités, mais le remède proposé est trop énergique; il est pire que le mal. Au lieu de le calmer, il aurait alimenté le feu des discussions civiles. Sir C. Metcalfe a donc agi sagement en ne donnant pas son assentiment à ce bill.

Pour caractériser la situation, disons que l'ex-cabinet canadien prétend au fond que le gouverneur-général doit obéir aux décisions de la majorité du parlement local. Nous avons eu déjà l'occasion de démontrer que cette théorie est impraticable. En effet, si les chambres canadiennes votent des mesures qui lésent les intérêts de la métropole, faudra-t-il que le gouverneur-général les approuve? Il est responsable envers la couronne et non envers les pouvoirs locaux. Autrement, il n'y aurait pas de gouvernement colonial qui fût possible. Le principe du gouvernement représentatif ne saurait s'appliquer aux colonies. Leurs intérêts sont quelquefois jusqu'à un certain point identiques à ceux de la métropole, mais ils leur sont toujours subordonnés d'une manière absolue.

Nous avons de la peine à concevoir qu'un homme aussi éclairé que M. Ræbuck vienne sérieusement invoquer les résolutions votées en 1841, par les chambres canadiennes, résolutions amphibologiques légèrement adoptées par sir C. Bagot, le prédécesseur du gouverneur actuel, en vertu desquelles, selon les ex-ministres canadiens, le Canada doit avoir un gouvernement responsable. Le jour où cette interprétation des résolutions prévaudrait, le Canada serait perdu pour la Grande-Bretagne.

M. Ræbuck a attaqué avec beaucoup d'acrimonie l'administration de M. Thomson, subéquemment lord Sydenham. Il n'a pas épargné non plus celle de sir C. Metcalfe. Que ces fonctionnaires aient commis des fautes c'est possible, mais en admettant les assertions de M. Ræbuck, cela ne prouve pas que les colonies d'un état constitutionnel puissent être gouvernées comme la mère-patrie.

Sir C. Metcalfe a parfaitement défini, selon nous, ce qui doit être le gouvernement colonial, dans une réponse qu'il a faite à une adresse qui lui a été présentée par une ville du Canada. "Pour ce qui est de mon opinion, dit sir C. Metcalfe, relativement au gouvernement responsable, je ne sais pas jusqu'à quel point je dois vous la développer sans connaître d'une manière plus précise ce que vous voulez dire. Si vous entendez que le gouvernement ne doive pas faire usage de son jugement dans l'administration des affaires, mais se contenter de servir d'instrument au conseil, alors je suis d'un avis diamétralement opposé au vôtre. C'est une condition à laquelle je ne me soumettrai jamais, et que le gouvernement ne peut sanctionner. Si vous entendez que chaque parole, chaque action du gouverneur doive subir l'examen du conseil, cela est tout-à-fait contraire à l'expédition des affaires. Si vous entendez que les emplois soient la récompense de l'intrigue, de l'esprit de parti et non du vrai mérite, encore une fois je ne suis pas de votre avis. Un tel abandon des prérogatives de la couronne est, à mon sens, incompatible avec l'existence d'une colonie anglaise. Mais si vous entendez que ce gouvernement doive se préoccuper des vœux et des intérêts du peuple; qu'il soit loisible au conseil de donner son avis en toute occasion; que le gouverneur doive consulter l'administration pour des cas importants; qu'elle soit responsable envers le parlement provincial, je suis parfaitement d'accord avec vous, et je ne vois aucune difficulté à gouverner sur ce pied, si de chaque côté on se laisse guider par la modération et le sens commun, si on ne se laisse pas influencer par l'esprit de parti. Ne visez pas à l'impossible, de peur que vous ne perdiez la réalité en courant après une ombre. Vous désirez vivre en bonne harmonie avec l'Angleterre. Ne vous imaginez pas atteindre ce but en suscitant des tracasseries au gouvernement de la métropole, en cherchant à réduire à rien son autorité."

Il n'a pas été difficile à lord Stanley de répondre à M. Ræbuck. Ni la raison, ni la bonne politique n'étaient du côté de l'honorable représentant de Bath. Le noble lord et après lui sir Robert Peel ont justifié de tous points la conduite de sir C. Metcalfe. Ils ont rappelé ses services en sa

qualité de gouverneur aux Indes et à la Jamaïque. Leurs éloges sont d'autant plus désintéressés que sir C. Metcalfe est d'un *whiggism* très avancé. Ils ont exprimé l'espérance de voir les meneurs de l'opposition canadienne revenir bientôt à des sentiments plus modérés.

Lord John Russell a donné le coup de grâce à M. Robuck en déclarant que sir C. Metcalfe a eu constamment raison dans ses démêlés avec son cabinet. Entre hommes qui ont pratiqué l'administration, il y a toujours moyen de s'entendre. Lord John Russell qui, lui aussi, avait eu, étant ministre, à lutter contre les mêmes difficultés, a oublié qu'il était de l'opposition, et a laissé à M. Hume et à M. C. Buller la tâche de défendre les théories transcendantes de M. Robuck.

Quant à nous, nous n'avons nullement prétendu dire que le Canada a le meilleur gouvernement possible, mais seulement qu'en sa qualité de colonie, il ne saurait avoir ce qu'on appelle constitutionnellement un gouvernement responsable.

Au surplus, les hommes politiques anglais prévoient bien qu'au cas d'une guerre avec les Etats-Unis, le Canada échappera à la Grande-Bretagne. Lord Stanley laisse percer cette préoccupation dans la dernière phrase de son discours : "J'ai la ferme conviction, a-t-il dit, qu'avec une administration ferme et modérée, le Canada, s'il ne se laisse pas influencer par de dangereux conseillers, continuera longtemps à jouir des avantages qu'il possède maintenant comme colonie anglaise."

Le *Courrier de l'Europe* a encore plus mal compris la question que l'*European Times* ; il fait également tort au gouvernement anglais et à sir Charles Metcalfe, à l'ex-ministère et à la représentation canadienne. Le seul gouvernement colonial possible, suivant lui, est le despotisme pur et sans mitigation.

CORRESPONDANCE.

M. L'EDITEUR,

Plusieurs de vos lecteurs ont été peinés de trouver dans le dernier numéro de votre journal une communication qui déparait fortement la ton et la conduite ordinaire de votre feuille. Si votre correspondant Ths. L. G. s'était renfermé dans une partie de la vérité et s'était borné à dire que la société de Tempérance, dans l'assemblée préliminaire qui eut lieu pour décider si elle irait au devant du gouverneur, avait eu la sagesse, pour ne point troubler l'ordre qui règne parmi les membres, d'en écarter la politique et de ne point discuter si cette démarche serait regardée comme une approbation de la conduite de sir Charles ou non, et que par conséquent on ne pourrait rien en déduire ni pour ni contre, je me serais abstenu de relever les inexactitudes de cette communication plus qu'inopportune et où se manifestent évidemment la mauvaise humeur et le dépit. Mais comme votre correspondant a tellement dénaturé la vérité, que Son Excellence pourrait regarder la conduite de notre association en cette circonstance, non seulement comme un acte d'hypocrisie, mais encore comme une trame ourdie pour l'insulter tout en faisant semblant de le respecter et de l'honorer, j'ai cru nécessaire de faire connaître toute la vérité. Il est constant que la Société s'est décidée à aller au devant du gouverneur sans s'inquiéter de ce qu'on dirait, sans manifester même qu'elle craignait et qu'elle serait fâchée qu'on donnât une couleur politique à sa démarche, qu'elle n'a autorisé personne à publier les observations de votre correspondant Ths. L. G., encore moins de censurer la conduite politique de sir Charles. Je n'avais nullement l'intention de faire connaître que dans le fait, par l'imprudence et le patriotisme outré de certains ultra-libéraux qui ne peuvent rien faire sans y introduire leur idée fixe, la démarche de notre société pourrait être regardée comme une manifestation politique, mais puisque votre correspondant a eu encore l'imprudence de toucher cette corde publiquement, au lieu de se borner à des intrigues secrètes, je me permettrai d'observer à mon tour que, non seulement votre correspondant, mais encore plusieurs autres ultra-libéraux de la Société de St. Jean Baptiste ont fait tous leurs efforts pour arrêter cette manifestation, qu'ils ont intrigué de toute manière en jetant en avant la politique, les menaces, les reproches de grossièreté que nous faisons à la Société de St. Jean-Baptiste de ne pas accepter la politesse qu'elle voulait nous faire en nous reconduisant à la cathédrale, etc. etc. et que tout a été vain et inutile. Notre société a montré qu'elle pouvait se conduire par elle-même, qu'elle ne voulait point se laisser mener par le bout du nez et qu'elle savait résister à tous ces meneurs qui ne se mêlent souvent dans les sociétés que pour y dominer, y exercer leur tyrannie et y semer la discorde, en y mêlant leurs principes politiques, comme il est arrivé tout récemment. La Société de Tempérance n'est point une société civile et politique, mais une société religieuse et nous espérons qu'elle le demeurera. C'était donc déjà une grande imprudence de vouloir en faire un engin politique. Voilà ce que c'est d'être trop zélé, au lieu de faire du bien à sa cause en allant trop vite, on la perd. En voulant dénaturer les faits, votre correspondant a fait connaître sa défaite. Le dépit pourra peut-être lui faire commettre encore quelques imprudences, mais le public pourra juger du reste parce que je viens de dévoiler.

B. M. A.

Comme nous n'avions assisté à aucune délibération de la société de Tempérance, nous ne pouvions savoir ce qu'on y avait discuté et résolu. Notre correspondant B. M. A. ne doit donc pas être surpris de ce que nous ignorions ce qui s'y était passé et les peines que d'autres s'étaient donné pour en faire un

engin politique. Quand à l'insertion de la correspondance qui passait en vote de condamnation par la masse des Canadiens, sur la conduite publique de sir Charles, c'est un avancé dont chacun pourra croire ce qu'il voudra et dont nous n'avons pas du tout, prétendu garantir la véracité en lui donnant insertion, ni en prendre la responsabilité, pas plus que de la vôtre et de toute autre correspondance que nous pourrions insérer à l'avenir. Tout au contraire dans le même dernier numéro, nous avons annoncé le triomphe de sir Charles dans la chambre des communes et nous avons inséré une communication tirée du *Castor* qui est bien loin de condamner la conduite de Son Excellence et de M. Viger et que nous avons fait précéder de ces lignes :

"Nous nous empressons de donner place à la correspondance suivante du *Castor*, parce qu'elle renferme des idées très-saines sur la question qui ceupe le pays depuis si longtemps."

Il est donc évident qu'on ne peut nous accuser de partager entièrement l'opinion politique de Ths. L. G. et qu'on ne doit y reconnaître au contraire qu'un acte d'indulgence et d'impartialité, fondé sur ces principes d'un grand orateur de ce jour, l'illustre comte de Montalembert, *l'indulgence est la meilleure preuve de la force, comme l'impartialité est la première condition de la justice*. Comme nous avons exercé cette impartialité en insérant l'attaque et la réponse, nous croyons devoir prévenir que notre intention est de fermer nos colonnes à ces discussions de parti qui ne se font presque jamais sans choquer quelques-uns, qui finissent assez souvent par ennuyer le public et presque toujours par des injures. Notes du Réd. des *Mélanges*.

BULLETIN.

Divers.—Bénédiction du monastère et de la chapelle des Dames du Bon Pasteur.

Nous donnons aujourd'hui le dernier numéro du premier semestre qui avait coutume de renfermer un volume. Mais comme le nouveau format comporte mieux de mettre les deux semestres en un seul volume, nous ne terminerons celui-ci qu'au 1er janvier prochain. Nous avons seulement fait en sorte d'achever autant que possible, en faveur de ceux qui cessent leurs souscriptions, les matières qui avaient été commencées durant les six derniers mois.

Nous avons le plaisir d'annoncer à MM. les curés que les numéros de la Propagation de la Foi peuvent maintenant leur être délivrés à l'évêché de Montréal.

Nous avons reçu le 1er. numéro d'un nouveau journal intitulé, le *Ménestrel*. Il contient 20 pages in 8vo. dont les 16 premières sont consacrées à la littérature et les quatre dernières à la musique. Il se publie tous les jeudis à Québec. C'est MM. Plamondon et Cie. qui en sont les rédacteurs-propriétaires. Le prix en est de trois piastres par année. Nous pensons que ceux qui aiment à se délasser des fatigues et des peines de cette vie ne manqueront pas une si belle occasion de charmer leurs momens de loisir.

Une nouvelle communauté bien intéressante et bien importante vient de prendre naissance à Montréal. Mgr. Gaulin, évêque de King-ton, fit lui-même hier la bénédiction du monastère et de la chapelle des Dames du Bon Pasteur ; Sa Grandeur officia pontificalement, assistée de M. Kelly, V. G. et de MM. St. Pierre et Musard. Cette touchante cérémonie avait attiré un grand nombre de personnes les plus distinguées de la ville. Le sermon fut prêché par le R. P. Tellier. Comme rien ne peut mieux faire connaître le but, les effets et le mérite de cette nouvelle institution, nous ne croyons rien faire de mieux que de donner en son entier cet admirable discours. Nous sommes persuadé que nos lecteurs nous en sauront gré et que c'est le meilleur moyen d'assurer le succès de cette glorieuse entreprise (1).

QUID VOBIS VIDETUR ? SI FUERINT ALICUI CENTUM OVES ET ERRAVIT UNUS EX IIS ; NONNE RELINQUIT NONAGINTA NOVEM IN MONTIBUS ET VADIT QUERRERE EAM QUÆ ERRAVIT ?—SI QUELQU'UN A CENT BREBIS, ET QU'UNE D'ELLES SE SOIT ÉGARÉE, NE LAISSE-T-IL POINT LES QUATRE-VINGT DIX-NEUF AUTRES À LA MONTAGNE, POUR ALLER CHERCHER CELLE QUI S'EST ÉGARÉE ?—*Math.* 18, 12.

Monseigneur,

C'est sous l'emblème de cette parabole si touchante que le Bon Pasteur nous dépeint les sollicitudes de sa tendresse et les pieuses poursuites de sa miséricorde. Le troupeau d'Élus que lui a confié son divin père, il le conduit

(1) Comme nous avons pensé qu'un grand nombre de personnes désireraient avoir dans leur bibliothèque ce morceau d'éloquence religieuse, nous en avons tiré un certain nombre d'exemplaires en forme de livret, que nous prenons la liberté d'offrir en vente, à notre bureau, au profit de la nouvelle communauté du Bon Pasteur.

hux gras pâturages il le désaltère aux sources d'eau vive, et à l'ombre de sa houlette, il le sauve de l'ardent meurtrier du loup et de la main furtive du voleur. Quelque brebis imprudente et volage s'est-elle égarée du troupeau et soustraite à sa vigilance, il calcule aussitôt tous les dangers qu'elle peut rencontrer; il est dans les trances, il la rappelle; il se transporte sur tous les points culminants, il plonge ses regards inquiets à travers toutes les ondulations des vallées, et de par tout il fait entendre la voix du pasteur. Ne reparait-elle point? il laisse le troupeau sur le penchant de la montagne, et lui-même en personne il va à la recherche de la brebis errante. Voyez-le, mes frères, comme il accélère le pas, comme il franchit les distances, comme il pénètre partout, comme il module sur tous les tons les accents de sa voix! Un bœlement lointain répond enfin à son appel; il court, il se précipite; il caresse tout halétant la brebis qui lui est si chère; déjà il l'a placée tout joyeux sur ses épaules; il la rend au troupeau. Eh! félicitez-moi, dit-il à ses amis et à ses voisins, cette brebis je l'avais perdue, voilà que je l'ai retrouvée. Et moi je vous dis, conclut le divin maître, qu'il y aura joie et réjouissance dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence, plus que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence, — dico vobis quod ita gaudium erit in cœlo super uno peccatore penitentiam agente, quam super nonaginta novem justis, quinon indigent penitentia. Luc. 15, 7. Quelle doit donc être aujourd'hui la joie, la jubilation des anges et des saints! comme le ciel doit sourire à la solennité qui nous réunit dans cette enceinte, puisque nous bénissons, nous consacrons, nous ouvrons un asile au repentir et à la pénitence! Nous mêmes qui n'avons que quelques étincelles de cette immense charité qui embrâse les cieux, nous nous sentons attendris et profondément émus. La vue de ces héroïnes qui ont franchi les vastes mers pour une telle mission, le spectacle des filles heureuses qui forment le premier noyau de cette communauté, prémices du refuge recueillies et présentées par un zèle admirable; le concours, la présence des personnes respectables et religieuses de tous les rangs, de tous les sexes et de tous les âges qui se pressent autour de cet autel, tout, mes frères, tout dilate nos cœurs et verse dans nos âmes le baume de la charité, de la religion la plus exquise et la plus suave. Que dirai-je dans cette circonstance solennelle, qui puisse satisfaire votre pieuse avidité et contribuer, en quelque chose au bien de l'œuvre? Deux mots, M. F. je vous dirai quelle est l'œuvre qui va s'accomplir dans cette sainte maison et à qui la religion et la société en seront redevables. Je n'abuserai point de votre patience. Tous ensemble invoquons cet esprit de lumière et de charité qui est le principe et l'âme de toutes les grandes œuvres; et invoquons-le par la toute puissante intercession de celle qui est le refuge des pécheurs. Ave Maria.

Je me demande d'abord : quelle est l'œuvre qui va s'accomplir dans cette sainte maison? un asile, un refuge s'ouvrant au libertinage repentant. Et quel asile, quel refuge! c'est là une œuvre dont notre société avait besoin, et qui sera aussi parfaite dans ses résultats, qu'elle est méritoire dans sa formation. L'orgueil humain a voulu se révolter et se débâter. Il est forcé d'admettre que l'homme a fait une chute : la dégradation primitive perce à chaque pas; l'ivraie étouffe presque partout le bon grain. La société n'est plus vierge, telle que le créateur l'a faite et qu'il la voulait. Elle a oublié son Dieu; elle s'est oubliée elle-même, elle a sacrifié à l'erreur et au crime. La civilisation, survenant dans une société si malade, y développe des principes à fausses applications : elle engendre autant de maux qu'elle enfante de biens. De là une inondation, un déluge de désordres et de besoins. Les maladies et les infirmités se disputent le corps de l'homme; et comme si elles avaient mission d'en-haut, elles paraissent répéter à l'envi : nous immolons le coupable à ta vengeance, juste ciel! les incertitudes et les ténèbres ont envahi l'esprit de l'homme et le plus souvent il ne s'avance qu'à tâtons dans la recherche de la vérité. La raison elle-même paye chèrement ses hauteurs et ses dédains; nous la voyons quelquefois s'évanouir, s'effacer, s'éteindre et abandonner l'homme devenu machine à la merci de l'aliénation, de la frénésie, de l'imbécillité. Impuissante à prévenir, à soulager toutes les misères, la société n'a souvent que le regard de la compassion ou le soupir stérile de la sympathie pour consoler dans leur détresse l'enfance, la vieillesse, la pauvreté, le malheur. Grand Dieu! Votre religion sainte, cette religion de charité que vous avez apportée du ciel en terre, ne tendra-t-elle pas une main secourable à l'humanité souffrante? N'en doutez pas, mes frères : voyez ces immenses et innombrables hôpitaux! D'humbles vierges consacrées à Dieu, y sont les servantes des malades. Ici c'est un même toit qui abrite l'enfant trouvé, l'orphelin, le vieillard impotent; là c'est St. Jean de Dieu qui se charge des aliénés. Et ces dépôts des mendicités confiés aux soins des corporations religieuses! ils regorgent de pauvres heureux : il y a qui porte la consolation et la paix au sein des prisons, au fond des cachots, dans les bagnes. L'enfant qu'une famille insouciant ou indigente laisse errer à l'aventure dans nos rues, l'humble frère des écoles le recueille avec attendrissement; pendant que la caducité de la vieillesse va se reposer dans une maison de Providence. Oui la sphère de la charité chrétienne embrasse toute la sphère des misères humaines et sociales.

Mais au-dessous de toutes les misères il est une misère profonde, un abîme de misère que l'œil chaste ose à peine entrevoir; au fond de toutes les plaies, il est une plaie intime qui gangrène la société et qui soulève le cœur; c'est la maladie la plus invétérée, la plus mortelle, la plus contagieuse du cœur humain. Autant la femme mue par l'esprit de Dieu est vertueuse, noble et puissante pour le bien, autant la femme mue par l'esprit de la chair est elle vicieuse, ignoble et puissante pour le mal. La séduction de la femme n'a pas seulement renversé le premier homme au paradis terrestre; elle a succes-

sivement enivré et perverti les géants au tems du déluge, Israël dans le désert, nomb. 23. David et Salomon sur leurs trônes, des hommes éclairés et saints de tous les siècles et de tous les pays; elle ravage la société dans toutes ses branches. Mais supposez que la séduction soit poussée par la misère, largement soulagée, endoctrinée par les exemples et les encouragemens, enhardie, exaltée par d'indomptables passions intérieures; supposez qu'elle soit systématique, organisée, persévérante, généralisée, oh! Dieu, que deviennent alors les âmes! ces âmes créées à l'image de Dieu, rachetées par son précieux sang et suspendues entre deux éternités? Que devient la jeunesse avec son inexpérience et sa fougue? qu'en est-il des liens sacrés du mariage? où en est la vertu chancelante qui se traîne nonchalamment au milieu de tant de pièges? Hélas, M. F., levez les yeux et voyez! La religion sera-t-elle spectatrice impassible et impuissante de si grands maux? n'a-t-elle donc aucun remède pour une si affreuse maladie? n'a-t-elle donc aucune digue à opposer à ce torrent impur? n'a-t-elle donc ni abri pour mettre à couvert la fragilité de ce sexe, ni asile pour accueillir son repentir après de lamentables écarts? que la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre répondent pour moi! Elles jouissent sous ce rapport aussi de la bienfaisante action du catholicisme. Et toi, brillante et magnifique capitale de l'Amérique Britannique du Nord, réjouis-toi dans le Seigneur, le jour qui tuit sur toi est un jour de bénédiction et de salut. L'agglomération libre et le pélemble de ton immense population, l'indifférence et le laisser-aller, la misère, et le manque de travail, la mollesse de tes habitudes, la folie de ton luxe, tout a fait germer dans ton sein, a développé avec une effrayante rapidité la dépravation des mœurs, et le plus alarmant libertinage. La religion sainte de Jésus-Christ respecte les libertés de tous; mais en même tems elle poursuit avec une sollicitude maternelle le salut de tous. C'est elle qui après l'avoir dotée déjà de tant d'utiles établissemens, te vient encore aujourd'hui en aide dans cette grave calamité! c'est elle qui ouvre au milieu de ton peuple ce précieux asile : elle s'offre à l'aggrandir, elle s'offre à le multiplier au gré de tes desirs et suivant l'étendue de tes besoins. Et qu'était-ce après tout que ces villes de refuge, pourtant si précieuses, qu'ouvrait l'ancienne loi à l'homicide involontaire pour le soustraire à la vengeance; qu'était-ce que ces villes de refuge en comparaison de ces asiles sacrés, où une génération criminellement homicide vient demander pardon des milliers d'âmes qu'elle a tuées, et obtient grâces? Car, c'est là le principal but du refuge.

Oui, mes frères, cet asile accueille les pécheresses publiques que la grâce a touchées, et qui veulent faire leur paix avec Dieu. En arrachant au monde une infâme pâture et en le délivrant de leur présence, elles viendront se prosterner au pied de cet autel, elles demanderont par leurs larmes et leurs gémissemens, par leur repentir et leur pénitence, grâce et pardon pour leurs énormités : elle déposeront au tribunal sacré de la réconciliation l'insupportable fardeau de leurs crimes et de leurs scandales : à l'ombre de ce sanctuaire de paix, elles repasseront ou même apprendront les vérités saintes et consolantes; les obligations graves et salutaires de la religion, ici elles trouveront une existence honnête et paisible, ici elles reprendront le goût et la pratique du travail, ici en un mot elles se retremperont; et revenues enfin de J.-C. elles deviennent en lui de nouvelles créatures, qui ne garderont du passé que le repentir et la reconnaissance : — Si qua ergo in Christo, nova creatura; vetera transierunt, 2. cor. c. 15. Et remarquez avec moi, mes frères, que dans l'admission des repenties la maison du refuge ne fait point distinction de croyances ou de dénominations. Elle n'admet aucune pénitente, n'en retient aucune, n'en renvoie aucune malgré elle : mais la porte s'ouvre à tous les cœurs contrits et repentans de quelque part qu'ils viennent.

Quelqu'un me demandera peut-être quel sera l'avenir de ces heureuses filles sorties de l'abîme et rendues passagèrement au bonheur et à la vertu. Suivez avec moi, mes frères, les opérations du refuge. J'entre dans cette maison au premier jour de l'année 1850; je viens aux nouvelles des repenties de l'année 1844, et voici ce que je trouve : le refuge s'est déchargé de toutes les incorrigibles et a ouvert les portes aux indisciplinées qui auraient pu vouloir les forcer. Quant aux repenties, vraiment pénitentes, je les trouve réparties en trois classes. Toutes elles ont fait leur paix avec Dieu, et cimenté le grand acte de leur réconciliation avec les larmes et la pénitence : toutes elles sont revenues aux idées religieuses et aux sentimens de la crainte de Dieu; toutes elles ont repris l'usage et le goût du travail : cette triple œuvre une fois accomplie aussi solidement que possible en plus ou moins de tems, avec plus ou moins de facilité et de succès, il s'en est trouvé qui ont mieux aimé retourner dans le monde que de rester dans la solitude; et celles-là la maison du refuge les a rendues à leurs familles ou les a placées dans de bonnes maisons ou même leur a procuré d'honnêtes mariages. Il s'en est trouvé qui, effrayées des dangers du monde et de leur propre fragilité, ou guidées par des sentimens de pénitence, ont préféré la solitude, et ont demandé comme la plus précieuse de toutes les grâces, de passer le reste de leurs jours dans le pieux asile qui les a recueillies; et celles-ci je les retrouve dans la maison, dans leur classe, comme disent les constitutions, et mêlées aux nouvelles converties qui se succèdent sous leurs yeux elles aident puissamment l'œuvre par leurs prières, par leurs discours, par leurs exemples. Un vœu de stabilité pour un an seulement et qu'elles renouvellent chaque année les attache à la maison sans les y lier irrévocablement. Il s'en est trouvé enfin qui travaillées par une grâce spéciale et pleines d'une admirable générosité, ont voulu se consacrer sans retour et sans réserve au Dieu des miséricordes, et expier par les saintes rigueurs d'une pénitence à vie leurs erreurs passées : âmes privilégiées auxquelles le bon Maître a di-

ans doute comme autrefois à la célèbre pénitente qui lui inondait ses pieds de larmes : parce que vous avez beaucoup aimé, beaucoup de péchés vous sont remis : et de cette 3^{ème} classe de pénitentes le refuge a fait une communauté à part, une communauté de religieuses proprement dites, appelées les Magdeleines : je les vois soumises à la règle austère du Mont-Carmel, et liées à Dieu par les vœux perpétuels de religion. Tel est le spectacle si nouveau qu'admira Montréal dans quelques années : et à la vue duquel nous nous écrierons tous : oh ! Dieu, que vos œuvres sont belles ! qu'elles sont parfaites ! comme elles embrassent tous les caractères de la divine charité !

Une réflexion se présente naturellement à l'homme qui examine l'œuvre du refuge. Est-ce que la vue de cette plaie cruelle qui afflige et humilie toute la société, ne porte point avec elle son remède ? Une âme religieuse et éclairée peut-elle voir tous les jours de près les infortunées victimes du libertinage, sans se demander au même instant : Mais qu'y a-t-il donc à faire pour préserver du même malheur les jeunes personnes exposées ? aussi, mes frères, ne suis-je point étonné de voir dans le même asile, à côté du refuge, l'œuvre de la préservation. Oh ! quels contrastes touchants vont se réunir et s'harmoniser dans une même maison ! à côté des larmes du repentir et de la pénitence, va se nourrir et s'élever une troupe choisie de petites filles innocentes, mais abandonnées ou exposées ! Depuis l'âge de 7 à 8 ans jusqu'à celui de 18 à 20 elles sucèrent ici le lait de la piété, elles se formeront à l'ordre, à la décence et à la retenue, elles recevront les douces leçons et les exemples salutaires de la religion, elles s'accoutumeront aux ouvrages et aux travaux de leur sexe et de leur âge ; elles s'affermiront dans un genre de piété solide et éclairée ; et ce sera là une intarissable pépinière qui fournira aux familles respectables des filles vertueuses, habiles et fidèles, et à la société des femmes et des mères chrétiennes. Mille fois heureux les villes auxquelles Dieu dans sa miséricorde réserve une pareille ressource ! Et cette maison n'embrassât-elle que la préservation toute seule, elle serait déjà digne de notre admiration et de toutes nos louanges. Mais, mes frères, la charité a d'autres inventions encore, et c'est au sein même de Dieu qu'elle semble puiser sa fécondité. Dans ce siècle surtout le vice est précoce et souvent il devance l'âge. Le magistrat et le prêtre savent que ce n'est pas seulement l'âge mur qui peuple les prisons, mais que la jeunesse y fourmille. La société ne l'ignore pas, le jeune détenu ne trouve souvent dans les prisons qu'une école de crime et de libertinage, et au terme de sa détention ils est ordinairement plus fourbe et plus adroit ; rarement devient-il meilleur. C'est pour arracher à cette affreuse position les jeunes filles tombées sous le coup de la loi que cette institution peut aussi se charger de l'œuvre dite de St. Michel. Que la magistrature d'une ville montre le désir de confier au Refuge du Bon Pasteur les jeunes prisonnières, elle rencontrera un zèle empressé à les admettre : et certes la voix et l'exemple d'une charitable religieuse agissent sur des jeunes cœurs égarés bien autrement que les brusqueries d'un geolier, ou les discours licencieux de ces hideux rebuts du crime et du dévergondage.

Tel est M. F. le plan grandiose, l'action magnifique du refuge, de ce refuge. Ici la même main arrachera les épines et les ronces : elle cultivera les roses et les lys. Ici la même voix arrachera des soupirs et des larmes, elle fera épanouir à la joie des cœurs novices et innocents. Ici la charité se fait tout à tous, pour gagner à Dieu tous les cœurs. Telle est l'œuvre qui va s'accomplir dans cette sainte maison : mais à qui la religion et la société en seront-elles redevables ? c'est ce que je vais dire en peu de mots.

Le plus difficile d'une œuvre est souvent sa conception et son début. Le passage de la possibilité à l'existence demande une puissance créatrice et l'organisation veut une activité et une patience à toute épreuve. Depuis longtemps sans doute les âmes bien nées et les cœurs chrétiens gémissent sur les affreux ravages que fait la corruption des mœurs ; et sur les dangers que court une jeunesse volage et altérée de plaisirs. Mais qu'il y a loin des théories à une prompte et hardie et heureuse exécution ! Gloire donc au zèle éclairé et persévérant de l'homme de Dieu, auquel il a été donné de concevoir et de produire cette œuvre immortelle ! gloire à toutes les personnes charitables et généreuses qui l'ont soutenu de leur autorité, de leurs conseils, et de leurs aumônes ! Gloire d'autant plus pure et plus méritoire, qu'elle est plus attentive à se dérober à nos justes éloges, et ne veut d'autre témoin que Dieu seul. Ainsi l'histoire nous enseigne-t-elle que le génie des œuvres et des institutions se contente de donner son souffle de vie, pour voler à de nouvelles entreprises, et laisser à d'autres mains la consolation et le mérite d'exécuter. Le refuge est établi à Montréal ; pouvait-il tomber en des mains plus habiles et plus expérimentées ? il y a deux siècles que les Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur vivent : c'est un grand serviteur de Dieu, qui a passé en faisant le bien, le P. Eudes, qui leur a donné l'existence et la forme : depuis lors elles ont rempli avec zèle leur angélique mission, la mission de travailler à la conversion des malheureuses victimes de la débauche. Que sont-elles dans l'Eglise ? pendant deux siècles elles ont été le grain de sénevé ; une toute petite congrégation de quelques communautés. Mais voyez ! 1835 jette dans son sein un principe énergique de développement, le généralat : dix ans ne sont point encore écoulés ; et déjà plus de trente nouvelles communautés ont pris naissance et prospèrent : au noviciat d'Angers en France est venu se joindre celui de Munich en Bavière, et Montréal ouvre aujourd'hui le troisième en Canada : Car cette maison est aussi noviciat. Ce sera bientôt un grand arbre, qui offrira son ombre hospitalière et ses fruits délicieux et aux âmes coupables qui se traînent dans la

boîte du crime, et aux âmes volages qu'éblouirait le prestige du monde ; et toute chair y trouvera la vie ; — *et exa vescebat omnino caro*, Dan. 4. Il est beau le dévouement de ces vierges généreuses, qui consacrent leur existence à la classe la plus dégradée de notre civilisation. Il est admirable ce zèle qui va chercher au fond de l'abîme les âmes les plus désespérées. Elle est touchante la mission d'un ange de paix et de vertu, effaçant les traces du libertinage, cherchant à travers des souillures et des plaies la beauté primitive d'une âme, présentant à la fin au Dieu de toute Sainteté son image régénérée et reluite de fond en comble, empourprée d'un sang divin, et ravivée par la grâce sanctifiante. Elle est miraculeuse la résurrection journalière et multipliée de ces heureux Lazare ensevelis depuis des années dans les horreurs du tombeau. Glorifiez Dieu en Israël ! la magnificence de ses œuvres, la puissance de son vouloir éclate dans ces prodiges de la grâce : Dieu est admirable dans ses saints. — *Date gloriam Deo super Israel, magnificentia ejus, et virtus ejus in nubibus : mirabilis Deus in sanctis suis.* ps. 67. Et quel tribut de reconnaissance paierons-nous à ces vierges sacrées qui vont multiplier leurs sacrifices dans l'enceinte de ces murs ! Mesurons l'œuvre des pénitentes avec toutes ses ramifications : nous verrons qu'elle est plus que suffisante à elle seule pour absorber tous les soins d'une communauté religieuse. Concevons l'œuvre de la préservation : nous verrons que j'ôte aux observances régulières, elle remplit facilement le cadre d'une vie de communauté. Qu'ils vont donc être pleins les jours de ces saintes filles ! — *Dies pleni invenientur in eis*, ps. 72 ! qu'il va donc être précieux l'hommage de cette complication d'œuvres ! qu'elles seront donc abondantes les grâces que va répandre à pleines mains la libéralité divine sur une telle maison ! et conséquemment les chances de succès sont indubitables et nous les devons à l'héroïsme de ces grandes âmes dont le monde n'était pas digne : — *quibus dignus non erat mundus*, Hebr. 11.

Toutefois, mes frères, pour le succès de l'œuvre il faut encore d'autres éléments. Il faut à cette machine d'autres rouages encore. Le refuge a une maison et quelque mobilier ; il aura les pensions de plusieurs repenties et de plusieurs jeunes filles ; mais il ne possède ni biens-fonds, ni revenus assurés. Je me trompe, mes frères, il est à Montréal : peut-il manquer du nécessaire dans une ville si dévouée aux bonnes et grandes œuvres ? Il est à Montréal, non seulement pour la catholique ; mais encore au service de toutes les fractions et dénominations quelconques : il a de droit la sympathie de toutes les classes : il aura pour son alimentation le concours le plus libéral. Il est à Montréal pour la ville et pour la province : la ville et la province la soutiendront dans un état convenable d'aisance et de prospérité par leur protection et par leurs aumônes. Et qui est-ce qui ne comprend pas combien une aumône faite au refuge est une aumône bien placée ? elle va au soulagement et au bien être corporel d'être infortunés ; elle va à leur honneur, au bien des familles, au repos de la société, l'aumône faite au refuge est une œuvre de zèle, un rempart contre le crime, l'aliment de la vertu : l'aumône faite au refuge rachète vos péchés, elle rachète ceux des autres. Je le sais, Mes Frères, tout le monde n'est pas à même de faire des aumônes. Le superflu ne se trouve point dans toutes les positions, lors même que le luxe a été réduit aux termes de la plus rigoureuse convenance. Je le sais, c'est pour beaucoup d'âmes sensibles et vertueuses une pénible perspective que celle de ne pouvoir apporter au Refuge le tribut de quelques aumônes. Mais consolez-vous, ames ferventes et zélées, vous aussi, oui vous aussi, vous en ferez plus souvent peut-être que vous ne vous l'imaginez : vous contribuerez, vous aussi, au maintien, à l'agrandissement de l'œuvre. Comment donc ? par vos prières et par votre crédit ? Oui peut-être, j'aime à le croire. Par un prosélytisme bien entendu, par l'influence du zèle ? peut-être encore ; je n'ai pas de peine à me le persuader. Mais vous avez en main une autre espèce d'aumône, que réclame de votre libéralité chrétienne l'œuvre du refuge. N'est-il pas vrai que tous plus ou moins vous faites travailler ? vous avez des ouvrages qui vous sont faits à prix d'argent. Or, M. F. un des points fondamentaux de la règle des repenties et de la règle de la préservation, c'est un travail assidu et journalier. Pourraient-elles prier, doivent-elles parler toute la journée dans leur clôture ? Une des grandes ressources du Refuge sera donc d'avoir toujours assez d'ouvrages pour occuper toutes les fractions de sa communauté ; et ces ouvrages vous les trouverez aussi bien faits et à des prix aussi modérés que partout ailleurs. C'est là, si je ne me trompe, l'aumône qui est à la portée du grand nombre. C'est ainsi que vous apporterez chacun votre obole, et que vous aurez votre part de coopération à la bonne œuvre. Car, M. F., telle est la marche ordinaire de la Providence : Le Seigneur choisit un homme auquel il communique son dessein : il choisit ensuite d'habiles exécuteurs de ce dessein ; il appelle enfin les autres à un concours quelconque pour l'exécution de ce même dessein ; afin que chacun ait sa part de travail, de mérite et de gloire. C'est à Moïse que Dieu donne le plan de l'Arche d'alliance ; c'est à Beseleel et à Oolih qu'il donne le talent de l'exécuter : et c'est à son peuple tout entier qu'il fait appel pour les matériaux de ce riche monument. Que lisons-nous dans les Saintes Ecritures ? Nous lisons que tous les hommes et toutes les femmes de la nation sainte, pleins d'un saint enthousiasme et animés de la plus touchante dévotion, s'empressent de porter à l'envi des présents de toute espèce pour la construction et la décoration des ouvrages commandés par le Seigneur. — *Omnes viri et mulieres mente devota obtulerunt donaria, ut fierent opera que jussert Dominus per manum Moysi.* Exod. 35. 29.

Telle est l'œuvre qui va s'accomplir dans cette maison ; telles sont les personnes auxquelles la religion et la société seront redevables. Mêlons à nos prières

res et à nos vœux des actions de grâces anticipées pour un si grand bienfait ; et rendons en même tems à la vérité un hommage solennel. Tous les pays l'ont vu, tous les siècles l'ont pensé, tous les honnêtes gens l'ont dit, et il faut bien que nous le voyions, que nous le pensions, et que nous le disions aussi. C'est au catholicisme, au catholicisme tout seul qu'appartient l'inspiration des grandes œuvres : et s'il existe hors du catholicisme quelque institution vraiment grande, prononcez hardiment que quelque principe du catholicisme lui donne et lui maintient la vie. Je défie bien tous les schismes et toutes les hérésies de grouper leurs monumens de bienfaisance, et de concentrer toute leur énergie de bonnes œuvres : une ville, une seule ville catholique, la ville de Lyon les fera pâlir. C'est l'âme catholique qui sait se dilater et s'étendre dans les embrassemens de sa charité les siècles et les générations : c'est l'œil du catholicisme qui pénétre tous les réduits, qui saisit tous les besoins, qui domine et embrasse tous les points. N'est-ce point lui, le catholicisme, qui brise la chaîne de l'esclave africain, qui ramasse l'enfant de la Chine, qui civilise le sauvage de l'Orégon ? N'est-ce pas lui, le catholicisme qui métamorphose l'Océanie toute entière ? cet esprit vivifiant du catholicisme ! il a donné au monde ses plus belles institutions ; il a élevé au milieu des nations leurs plus beaux monumens ; il a imprimé aux sociétés le mouvement le plus vrai ; il a répandu dans les sociétés le plus de bonheur : ce même esprit répand aujourd'hui et répandra jusqu'à la consommation des siècles ses bénignes influences sur tout ce qu'il touchera. Il le faut bien. C'est un feu divin descendu du ciel et qui y remonte en traversant les fibres du monde, et ce n'est point une simple étincelle électrique ; c'est un immense incendie de lumières, de chaleur et d'amour, dont le passage et le contact entretiennent à perpétuité le feu sacré de la vie au sein de l'Eglise. Heureux, mille fois heureux les peuples qui marchent à cette lumière, et qui vivent de cette vie ! Le catholicisme ! c'est cette bergerie mystique, où le Bon Pasteur soigne et nourrit le troupeau que lui a confié son père, c'est ce troupeau d'élus où il ne laissera point pénétrer la mort. C'est là que la brebis jeune et imprudente trouve sa sauve-garde : là que la brebis égarée trouve un asile de salut. Mais j'ai encore, s'écrie le Bon Pasteur, j'ai encore d'autres brebis qui ne sont point de cette bergerie ; et celles-là il faut que je les y amène aussi : elle écouteront ma voix, et il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur. — Et vocem meam audient ; et fiet unum ovile et unus pastor, Jo. 10. 16. Oh Dieu de mon âme, je salue avec transport l'aurore de ce beau jour, et j'appelle de tous mes vœux sur le grand peuple à l'ombre duquel nous vivons et qui donnera au monde cette fête magnifique, j'appelle toutes vos bénédictions, celles du temps et celles de l'éternité ; afin qu'après avoir partagé sur la terre les mêmes pâturages nous nous trouvions tous réunis aux torrens des délices éternelles. Ainsi soit-il.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Nous donnons à nos lecteurs l'adresse présentée au gouverneur, lundi dernier, par M. le maire. Nous la faisons suivre de la réponse qu'a bien voulu y faire Son Excellence et dont nous empruntons la traduction à l'*Aurore*.

A Son Excellence le Très-Honorable Sir Charles Théophilus Metcalfe, Baronet Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre du Bain un des Très-Honorables Conseillers Privés de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Île du Prince Édouard et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc.

NOUS, les loyaux et dévoués sujets de Sa Majesté, le Maire, les échevins et les citoyens de Montréal, prenons très respectueusement la liberté de venir au-devant de Votre Excellence, pour lui offrir notre sincère et cordial accueil, à l'occasion de votre première entrée dans notre cité, depuis votre arrivée de Kingston et l'établissement permanent à Montréal du siège du gouvernement de cette province.

Nous renouvelons à Votre Excellence, en cette heureuse occasion, l'assurance de notre admiration et de notre estime la plus sincère, pour les innumérables services publics et privés qui distinguent Votre Excellence, et nous prenons la liberté d'exprimer notre attachement le plus dévoué et le plus inébranlable envers la personne et le gouvernement de Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine.

Nous espérons sincèrement que le changement de demeure de V. E. sera avantageux à votre santé et continuera au plaisir et au contentement de V. Ex. ; et nous prenons la liberté de vous assurer que rien ne manquera de notre part pour rendre la résidence de V. Ex. parmi nous, agréable, permanente et pleine de contentement.

Montréal, 24 juin 1844.

Aux Maire, échevins et citoyens de Montréal,

Je vous remercie, messieurs, de tout cœur de la cordiale bienvenue que vous m'avez donnée à mon arrivée, et des vœux et intentions pleines d'obligeance que vous exprimez pour moi.

Je reponds chaleureusement à l'assurance que vous me donnez de votre loyauté et de votre attachement dévoué à N. T. G. Souveraine par une entière confiance que ces sentimens continueront incessans dans vos cœurs. Je puis sans hésitation prendre sur moi de vous assurer de l'amour paternel de S. M. et de ses affections pour vous.

Votre cité a été choisie pour l'établissement du siège permanent du gouvernement du Canada à cause de sa supériorité en fait de richesse, de commerce et de population sur les autres cités et villes de la province-unie, et en sus à cause qu'elle est l'endroit qui présente le plus d'occasions d'amalgamer et d'unir en bonne amitié les races des différentes origines qui s'agglomèrent ici en plus grand nombre.

Puisse ce dessein être complètement accompli. Puisse chacune de ces races différentes justement orgueilleuses de leur origine propre ne reconnaître aucune désunion résultant de cela ou d'aucune autre différence, mais s'unir ensemble de cœur et d'âme dans un esprit de loyauté, de patriotisme, d'harmonie et d'amour fraternel.

Tels sont, messieurs, les sentimens qui respirent en moi, en vous rencontrant. Tels sont les résultats qui rendraient ma résidence au milieu de vous la source du plus grand bonheur dont je puisse jouir.

Rappel de l'union des Canadas. — Union fédérale de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord. — Il circule depuis quelques jours en cette ville un bruit dont nous ignorons la source, d'après lequel un commissaire du gouvernement impérial voyagerait maintenant, *incognito*, dans ces provinces, recueillant des informations relativement à un projet de rappel de l'Union législative actuelle des Canadas, et d'Union fédérale de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, d'après le plan suggéré par feu lord Durham. Nous ne savons s'il y a quelque fondement à ce bruit, mais il s'accrédite d'autant plus facilement à Québec que tout le monde, sans distinction d'origine nationale ou d'opinion politique y désire qu'il soit fondé. Et comme on est toujours disposé à croire ce qu'on désire, on se plaît à voir une confirmation de ce bruit dans l'article suivant du *Statesman* de Kingston, cité par le *Pilot* de Montréal d'avant-hier :

« Tous les départemens publics qui doivent être attachés au siège du gouvernement ont été transférés de cette ville à Montréal ; et les habitans du Haut-Canada sont, pour la première fois de leur vie, sans un bureau public dans les limites de leur propre territoire où ils puissent faire leurs propres affaires ! Pourquoi les conditions bien connues et comprises de l'Union ont-elles été violées ? C'est ce que le temps seul pourra nous apprendre. Quoiqu'il en soit, nous nous trompons fort dans nos calculs si, dans un moindre espace de temps que celui qui s'est écoulé depuis que l'Union a été consommée, nous ne revoyons pas le Haut-Canada gouverné par un pouvoir exécutif et législatif au-delà de ses propres limites. » *Canadien.*

Incendies à la campagne. — On nous écrit de l'Islet que cette paroisse a été affligée depuis quelques jours de plusieurs incendies.

D'abord, dans la nuit du 14 au 15 du courant, la grange de M. Mercel Dion a été consumée par le feu, et une belle jument qui s'y trouvait a péri dans les flammes. Ensuite, dimanche dernier, 16 du mois, pendant la messe, le feu a pris à la maison de M. Jean Baptiste Cloutier, ancien cultivateur, et malgré les efforts de plus de deux cents personnes qui sont accourues et ont fait tout ce qui était possible pour la sauver, elle a été consumée entièrement avec la plus grande partie du ménage qui était considérable. On évalue la perte de M. Cloutier à £300 au moins. Le même feu s'est communiqué à une grange voisine de la maison et appartenant à M. Louis-Claude Caron, cultivateur, laquelle a aussi brûlé. *Idem.*

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Le Saladin. — Drama affreux. — Il paraît que la circonstance qui fait naître de nouveaux soupçons de piraterie et de meurtre, et fit arrêter et conduire à Halifax, chargés de fer, les six matelots de ce navire naufragé sur la côte de la Nouvelle Ecosse, fut la découverte qu'un M. Fielding, capitaine d'un vaisseau marchand condamné à Valparaiso pour fait de contrebande, s'était embarqué comme passager à bord du Saladin, et avait disparu sans que l'on sut comment. Ces soupçons n'étaient malheureusement que trop fondés.

Examinés séparément par le juge de la cour de vice-amirauté, les prisonniers racontèrent leurs aventures d'une manière assez plausible. C'était probablement une histoire qu'ils avaient d'avance concertée entre eux. Cependant ils ne purent dissiper tous les soupçons, et ils furent renvoyés en prison pour attendre leur procès qui ne pouvait s'instruire qu'après qu'on se serait procuré des renseignements d'Angleterre et de Valparaiso.

La perspective d'une si longue détention, jointe à la certitude des résultats de l'enquête qui allait se faire, a amené d'affreuses révélations. Deux des prisonniers, se nommant l'un Casr, de Newcastle (en Angleterre) ; l'autre Galloway, de Galloway (en Ecosse), se sont portés accusateurs contre leurs complices et ont fait des aveux d'où il résulte que M. Fielding, le passager en question, le capitaine McKenzie, le premier et second lieutenans, le charpentier, et quatre autres personnes ont été assassinés un à un et jetés à la mer. Nous n'avons pas le tems de reproduire aujourd'hui les détails que les journaux d'Halifax donnent sur cette horrible tragédie.

Canadien.

ÉTATS-UNIS.

— P. S. Les considérations qui précèdent étaient déjà écrites lorsque nous sont arrivées, hier soir, des correspondances de Washington, qui rendaient compte de deux séances, également orageuses, qui avaient eu lieu jeudi dans l'une et l'autre chambre, aux dépens du président Tyler. Dans le sénat, c'est M. Benton qui, en demandant la seconde lecture de son bill d'annexion, s'est laissé aller à un très violent accès d'indignation contre le prétendu manque de respect dont se serait rendu coupable M. Tyler, en portant devant la chambre une question qui avait déjà été résolue par le sé-

nat. Cette philippique a duré plus de deux heures et a été, dit-on, riche de colère et de sarcasmes. M. Mac Duffie allait riposter, lorsque M. Evans est intervenu pour rappeler au sénat qu'il n'avait que trois jours à vivre, et qu'il lui restait trop de besogne à faire pour laisser libre carrière à des discussions oiseuses. M. Benton a donc eu le dernier mot, contre M. Tyler, mais en revanche, il a vu son bill mis à l'écart, sans plus de discussion, par un vote de 25 voix contre 20. Par cette brusque décision, motivée sur l'échéance prochaine de la session, le sénat a sans doute voulu manifester à l'avance son intention de ne pas accorder le temps qui serait nécessaire pour traiter de nouveau et résoudre la question du Texas.

Dans la chambre des représentants, nous n'avons vu apparaître encore aucun bill d'annexion; et ce retard est d'un assez fâcheux augure. Toute la séance a été absorbée par un très vif débat sur un cinquième veto que vient de se permettre M. Tyler, contre un bill qui ordonnait des travaux de navigation sur diverses rivières. Le président a refusé de sanctionner ce bill, parce qu'il a pensé qu'il violait la constitution en imposant au trésor fédéral des dépenses qui doivent être laissées au compte du trésor des états qui traversent ces rivières. Le mercredi, il avait été immédiatement proposé à un vote pour renverser le veto, mais on n'avait pas pu obtenir la majorité indispensable de deux tiers des voix. Jeudi, J. Q. Adams a pris prétexte de quelque violation du règlement pour demander un second vote, et pour donner un libre cours à sa vieille rancune contre le président Tyler, envers lequel il avait à prendre sa revanche du peu de succès de sa démarche de déchéance faite la veille.

Voici l'analyse du bill que l'hon. M. Benton, relatif à l'annexion du Texas aux Etats-Unis.

"Qu'il soit résolu, etc.: que le président des Etats-Unis soit et est par le présent autorisé et invité à ouvrir des négociations avec le Mexique et le Texas pour la délimitation des frontières et l'annexion de ce dernier aux Etats-Unis, sur les bases suivantes:

"1°. Que les frontières du territoire annexé soient dans la prairie déserte située à l'Ouest du Nueces et suivent les hautes terres et les montagnes qui divisent les eaux du Mississippi de celles du Rio del Norte, jusqu'au 42^e degré de latitude nord.

"2°. Que le peuple du Texas, par un acte législatif, ou par tout autre acte authentique qui manifeste le vœu de la majorité, soit appelé à exprimer son assentiment à la dite annexion.

"3°. Qu'un état dit *Etat du Texas*, avec des frontières fixées par lui-même, mais dont l'étendue ne devra pas dépasser celle du plus grand état de l'Union, soit admis dans l'Union en vertu du présent acte, sur le même pied que les états primitifs.

"4°. Que le reste du territoire annexé soit détenu et administré par les Etats-Unis comme un de leurs territoires, et appelé *Territoire du Sud-Ouest*.

"5°. Que l'existence de l'esclavage soit à jamais prohibée dans les parties nord et nord-ouest du dit territoire, de manière à diviser, aussi également que possible, tout le territoire annexé en états à esclaves et en états sans esclaves.

"6°. Que l'assentiment du Mexique soit obtenu aux dites annexions et frontières, ou que l'on s'en passe lorsque le congrès des E.-U. jugera le dit assentiment inutile.

"7°. Que les autres détails de l'annexion soient arrangés par le traité, tout autant qu'il sera de la compétence du pouvoir exécutif."

Ornements d'Eglise.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sous-igné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriciens de Lyon) n'a pas eu mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A. M. J. C. ROBILLARD, }
New-York. }

"Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de CHOISIR SUR ECHANTILLONS et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

"Comme nous fabricions exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

"Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique." Les échantillons des objets les

PLUS RICHES et LES PLUS NOUVEAUX, seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'EGlise.

On fera venir les ORNEMENS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,

No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

COLLÈGE DE LA SAINTE-CROIX,

WORCESTER,
Près Boston.

CE COLLÈGE nouvellement établi par les soins de l'Evêque de Boston, Mgr. Fenwick, et placé sous sa direction immédiate, est bâti sur une des collines qui environnent la ville de Worcester. A une position agréable, il joint l'avantage d'un air parfaitement pur, et d'une eau abondante et limpide. Une ferme de 82 acres est annexé au COLLÈGE.

Le PLAN D'ÉDUCATION qu'on y suit pour être en rapport avec les différentes professions auxquelles les jeunes gens peuvent se destiner, renferme 3 branches d'études spéciales, c'est-à-dire les études propres à l'Etat Ecclésiastique, aux Belle-Lettres, et au Commerce.

Le Cours d'étude propre aux jeunes gens qui se destinent au Commerce embrasse l'Écriture, l'Arithmétique, la tenue des livres, l'étude des langues Anglaise et Française, l'Histoire, la Géographie, la Connaissance de la Sphère, l'Algèbre élémentaire, la Géométrie, et les autres parties les plus pratiques des Mathématiques. On y fait de plus un cours spécial de Composition et de Déclamation propres au génie des deux langues anglaise et française. La Science de la Religion n'est pas oubliée dans cette spécialité; on s'attache à montrer aux jeunes gens le parfait accord de la Religion naturelle, domaine de la Raison, avec la Révélation, dépôt sacré de la Foi.

Le cours d'études destiné aux jeunes gens qui veulent acquérir une connaissance plus étendue des Belles Lettres embrasse l'étude du latin et du grec, celle des auteurs classiques et des poètes, la Rhétorique, la Logique, la Philosophie, la Métaphysique et la Morale, l'Histoire Ecclésiastique, l'Astronomie, la Chimie, et les autres branches des Sciences Naturelles.

Le cours d'Études Ecclésiastiques comprend en outre les leçons de Théologie et d'Écriture Sainte.

Comme ces trois branches d'étude forment le cours complet d'éducation, les parents auront la liberté de choisir parmi ces sciences, celles qu'ils jugeraient pouvoir être utiles à leurs enfants dans la profession qu'ils leur destinent.

L'INSTRUCTION MORALE ET RELIGIEUSE est surtout l'objet de soins particuliers: outre l'explication familière du Catéchisme, on a soin de donner de fréquentes conférences sur les principes, les doctrines et les cérémonies de l'Eglise catholique.

Les élèves sont constamment sous les yeux de leurs professeurs ou directeurs, même pendant le temps des récréations.

Les livres nécessaires aux études doivent être fournis aux élèves par leurs parents ou correspondants ou bien ils pourront être achetés au collège à des prix aussi modérés que possible.

On ne recevra pas au collège des enfants au-dessous de 8 ans ni au-dessus de 14. On n'y reçoit aussi que les catholiques.

Prix de la Pension.

Le prix de la pension est de 150 dollars par an: cela comprend l'éducation, la nourriture, le logement, le blanchissage et le raccommodage du linge et des bas.

La pension doit être payée 6 mois d'avance, et une remise de 10 pour 100 sera faite à ceux qui seront punctuellement exacts à remplir cette condition. Le président du collège est autorisé à renvoyer, après 2 mois de séjour dans la maison, ceux des élèves dont la pension n'aura pas été payée d'avance.

Les Arts d'agrément et l'étude des langues étrangères sont en dehors du prix de la pension ainsi que les soins du médecin pour le cas de maladie. On pourra procurer aux élèves qui le désireraient des leçons de ces Arts d'agrément ou de langues étrangères, c'est-à-dire, de l'allemand, de l'italien, de l'espagnol, de musique, de dessin, de peinture, de danse, et d'escrime.

Les vacances commencent la dernière semaine de juillet et se terminent le 15 septembre exclusivement.

N. B.—La route la plus directe est celle d'Albany. On fait le trajet d'Albany à Worcester en 9 heures par le Rail-Road; et le même Rail-Road fait le trajet de Worcester à Boston en 2 heures.

THOMAS F. MULLEDY,

PRÉSIDENT.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FARRE et LEROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7s.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion,	2s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10s.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne,		4s.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,

PREZ.

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,

PREZ.

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.